

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

FCP OPTI PLACEMENT

OPCVM « ACTIONS »

CODE ISIN : TG0000001650

Le Fonds Commun de Placement (FCP) OPTI PLACEMENT est classé dans la catégorie des OPCVM « Actions ». Il a été agréé le 01/02/2002 par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA sous le numéro FCP-004/2001.

DENOMINATION DE LA SOCIETE DE GESTION

La société de gestion OPTI ASSET MANAGEMENT a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) sous le numéro SG-002/2001.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Indicateur de référence : L'objectif de gestion est de réaliser à moyen et long terme une performance supérieure à celle de l'indice de référence de la BRVM Composite, après prise en compte des frais courants. L'indice BRVM Composite, qui est un indice général, il prend en compte toutes les sociétés cotées à la BRVM. Le BRVM Composite est ajusté chaque fois qu'une nouvelle société est introduite à la cote (mais aussi en cas d'augmentation ou de réduction de capital), de manière à être adapté à l'évolution du Marché Financier Régional. Son calcul n'intègre pas les dividendes distribués par les sociétés constituantes. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif et des obligations résultant d'une allocation sectorielle et de sélection d'émetteurs en tenant compte de degré d'exposition au risque des taux et de crédit.

Le FCP OPTI PLACEMENT, compte tenu de sa politique de placement et dans le respect des règles prudentielles définies par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), s'adresse à des investisseurs qui désirent profiter des opportunités offertes par l'investissement dans les actions. L'objectif du FCP étant d'offrir à ses porteurs de parts qui ont une tolérance au risque élevée, un placement avec une rentabilité potentielle élevée de leur patrimoine à moyen et long terme en investissant majoritairement sur le marché des actions.

La structure du portefeuille peut varier par rapport à celle de son indice de référence.

Objectif d'investissement : Le FCP OPTI PLACEMENT s'engage à respecter les fourchettes d'expositions suivantes :

- ✓ 70% au moins en actions et droits d'attribution ou de souscription, cotés à La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ou sur tout autre marché réglementé agréé dans la zone ;
- ✓ 20% maximum de son actif net en :
 - emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou par Placement Privé au sein de l'Union et autorisés par l'AMF-UMOA ;
 - bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union ;
 - valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les Etats membres de l'Union ;
 - valeurs mobilières émises sur le marché monétaire.

Le Fonds pourra être investi à concurrence de 10% de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments financiers autres que les classes d'actifs ci-dessus mentionnées, sans toutefois dépasser 20% de cette limite au sein d'une même entité et contrepartie.

Affectation des sommes distribuables : Le résultat distribuable est égal au montant des intérêts, primes, dividendes, arrérages et tous les produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément non utilisées et diminuées du montant des frais de gestion et autres charges.

Les sommes distribuables correspondent, au résultat distribuable de l'exercice augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus de l'exercice clos.

Le FCP OPTI REVENU est un Fonds de distribution. Les sommes distribuables seront distribuées en termes de dividendes aux copropriétaires du Fonds.

Valorisation : La valorisation du Fonds se fait de façon quotidienne et donne par conséquent lieu à la possibilité de rachat et souscription de parts chaque jour à l'exception des jours fériés au Togo.

Souscripteurs : Les souscriptions sont ouvertes à toute personne physique et morale résidente ou non de l'espace UEMOA.

Fréquence des rachats : L'investisseur peut obtenir le rachat de ses parts sur simple demande. Les ordres sont centralisés chaque jour et exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative disponible, calculée sur les derniers cours de clôture de Bourse.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à une durée inférieure à celle recommandée.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT :



L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1, la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

L'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions, taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes. La possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

Tout investissement dans le Fonds comporte d'autres risques supplémentaires non couverts par l'indicateur de risque et de rendement.

✓ **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.

Le risque de crédit est limité aux titres de créances et instruments du marché monétaires qui pourront composer l'actif net pour 25% maximum. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

✓ **Risque de volatilité** : La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le Fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais de valeurs mobilières cotées.

✓ **Risque de liquidité** : Le Fonds pourrait ne pas être en mesure de vendre des titres à leur juste valeur en raison d'un manque de liquidité sur le marché.

Pour plus d'informations sur les facteurs risques, veuillez consulter le prospectus du Fonds.

▪ FRAIS

Les frais et commissions prélevés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème (TTC)
Commission de souscription non acquise à l'OPC	Valeur liquidative X Nombres de parts	1,75% (Maximum prélevé sur votre capital à la souscription)
Commission de souscription acquise à l'OPC	Valeur liquidative X Nombres de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPC	Valeur liquidative X Nombres de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPC	Valeur liquidative X Nombres de parts	Néant

Frais courants prélevés en 2021		
Frais courants (*)	:	2,44% TTC de l'actif net moyen soit 33 643 358 FCFA
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	de	Néant

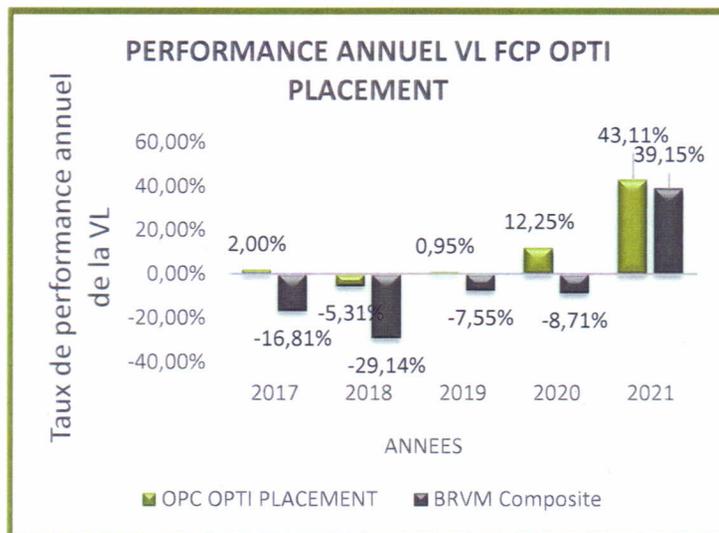
Frais courants :

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

▪ PERFORMANCES PASSES

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP OPTI PLACEMENT. Le FCP OPTI PLACEMENT a été agréé le 01 février 2002. La devise de référence est le franc CFA (XOF).



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Date d'agrément du Fonds : 01/02/2002
- Indications sur le régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

▪ INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire	:	SGI-TOGO
Lieu et modalités d'obtention de toute information (prospectus/ rapport annuel/ document annuel ou semestriel/ valeur liquidative	:	Siège social de la société de gestion OPTI ASSET MANAGEMENT ou sur son site web www.optiassetmanagement.com sur simple demande écrite du porteur de parts chaque jour à l'exception des jours fériés au Togo
Politique de Rémunération	:	La politique de rémunération définit l'ensemble des composantes de la rémunération attribuée au sein de la Société, ainsi que leurs règles d'attribution. En tant qu'élément stratégique de la Société, elle constitue un outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs. La société ne dispose pas de Comité de Rémunération de façon spécifique, mais la Direction Générale assure la mise en œuvre de la politique de rémunération.

La responsabilité de la société de gestion OPTI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM a été agréé, le 01/02/2002 par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA sous le numéro FCP-004/2001.

« Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022. »

A

Ref

Ref

Ref